

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2023

BAISSER LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES FRANÇAIS ET DES ENTREPRISES SUR LE
TERRITOIRE - (N° 1613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} septembre 2024, un rapport relatif aux négociations menées en vue de la réforme du marché européen de l'énergie et de la sortie de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique prévue pour fin 2025.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la sortie de l'ARENH est prévue pour la fin de l'année 2025, il serait bon que la représentation nationale soit informée de l'avancée des négociations pour pouvoir émettre ses recommandations.